



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Rapport de la vingt-quatrième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la vingt-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, tenue à Siem Reap (Cambodge) du 26 au 29 août 2013. Il passe en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts pour 2013-2014, qui porte sur les activités ci-après: ateliers de formation régionaux à l'intention des pays les moins avancés (PMA) pour la période 2012-2013; projets de formation complémentaires sur les plans nationaux d'adaptation (PNA); manifestation consacrée aux PNA; documentation complémentaire relative aux directives techniques applicables au processus des PNA; directives techniques et appui à prévoir pour le processus des PNA; collaboration dans la fourniture d'assistance technique aux PMA; communication sur les travaux du Groupe d'experts, y compris l'outil NAP Central et la collecte et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements; parité et autres prestations concernant les populations vulnérables dans les PMA; suivi et évaluation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du programme de travail en faveur des PMA et du processus des PNA; aide à la cohérence et à la synergie des efforts liés à l'adaptation menés au titre de la Convention; études de cas approfondies du Groupe d'experts. Le présent document renseigne également sur les échanges de vues du Groupe d'experts avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution et d'autres organisations sur le soutien apporté aux PMA, ainsi qu'avec le Gouvernement cambodgien sur son expérience de la mobilisation et de la gestion des ressources financières affectées à la lutte contre les changements climatiques.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–3	3
II. Résumé de la vingt-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	4–65	3
A. Délibérations	4–8	3
B. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	9–13	4
C. Ateliers de formation régionaux pour 2012-2013.....	14–17	5
D. Projets concernant la poursuite de la formation au processus des PNA	18–21	6
E. Manifestation consacrée aux PNA.....	22–24	7
F. Documentation complémentaire pour les directives techniques applicables au processus des PNA.....	25–26	7
G. Directives techniques et appui au processus des PNA.....	27–35	8
H. Information relative aux travaux du Groupe d'experts.....	36–38	11
I. Parité et autres questions concernant les populations vulnérables des pays les moins avancés.....	39–41	11
J. Suivi et évaluation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du programme de travail en faveur des pays les moins avancés et du processus des PNA.....	42–45	11
K. Promotion de la cohérence et de la synergie des mesures d'adaptation au titre de la Convention.....	46–50	13
L. Mobilisation des organisations et des centres et réseaux régionaux	51–53	14
M. Débat avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution	54–60	14
N. Échanges avec d'autres organisations et experts	61–63	15
O. Échanges avec le Gouvernement cambodgien sur le programme d'action national aux fins de l'adaptation et le processus des PNA	64–65	15
III. Modalités de mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour la période 2013-2014.....	66	16
Annexe		
Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 29 août 2013.....		17

I. Mandat

1. Le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après le Groupe d'experts) pour la période d'activité en cours (2011-2015) est défini dans les décisions 29/CP.7, 6/CP.16 et 5/CP.17. Le Groupe d'experts est chargé de fournir un appui et des conseils techniques aux pays les moins avancés (PMA) sur les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et le programme de travail en faveur des PMA, et de fournir des directives techniques et un appui au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA).

2. Outre les activités prévues dans le programme de travail du Groupe d'experts pour 2012-2013¹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa trente-septième session, a demandé au Groupe d'experts de mener les activités spécifiques ci-après:

a) Examiner plus avant, au cours de ses réunions avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, les problèmes rencontrés par certains PMA pour accéder aux ressources financières du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'exécution de leur PANA, et faire figurer, dans les rapports sur ses réunions dont le SBI est saisi, des informations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des PANA²;

b) Organiser une réunion sur les PNA des PMA parallèlement à la trente-huitième session du SBI, avec l'appui du secrétariat et en collaboration avec les organisations compétentes³.

3. Comme suite au paragraphe 3 de la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts a élaboré à sa vingt-troisième réunion un programme de travail pour 2013-2014⁴.

II. Résumé de la vingt-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

4. La vingt-quatrième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Siem Reap (Cambodge), du 26 au 29 août 2013, immédiatement après l'atelier de formation régional sur l'adaptation en faveur des PMA asiatiques, tenu au même endroit du 20 au 24 août 2013.

5. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties (COP) a chargé le Groupe d'experts d'inviter à ses réunions, selon que de besoin, le FEM et ses agents d'exécution. En outre, dans sa décision 6/CP.16, elle lui a demandé d'associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail. Les membres du Groupe d'experts ont donc rencontré des représentants de trois agents d'exécution du FEM, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Le Groupe d'experts a également sollicité les contributions pertinentes d'autres agents d'exécution du FEM qui ne pouvaient pas envoyer de représentants à la réunion. Deux organisations ont aussi pris part à la réunion: le Partenariat mondial pour l'eau et Conservation International (CI).

¹ FCCC/SBI/2012/7, annexe I.

² FCCC/SBI/2012/33, par. 67.

³ FCCC/SBI/2012/33, par. 69.

⁴ FCCC/SBI/2013/8, annexe II.

6. Un membre du Comité de l'adaptation a assisté à la réunion au titre de la collaboration menée entre les deux groupes afin de préciser les méthodes utilisées pour recenser les bonnes pratiques et les enseignements en matière d'adaptation dans le contexte des PMA⁵. Une ancienne membre du Groupe d'experts, M^{me} Beth Lavender, était également présente et a pris part au débat sur les bonnes pratiques et les enseignements, et au débat sur la parité et les populations vulnérables.

7. La réunion a été ouverte en même temps que l'atelier mentionné au paragraphe 4 par M. Mok Mareth, Ministre d'État, Ministre de l'environnement, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement cambodgien.

8. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a centré ses travaux sur les questions ci-après: les ateliers de formation régionaux sur l'adaptation à l'intention des PMA pour la période 2012-2013; les projets de la formation complémentaire sur les PNA; les manifestations consacrées aux PNA⁶; la documentation complémentaire pour les directives techniques applicables au processus des PNA; conseils et appui techniques pour le processus des PNA; collaboration dans l'assistance technique aux PMA; communication sur les travaux du Groupe d'experts, notamment sur l'outil NAP Central⁷, et collecte et diffusion des bonnes pratiques et des enseignements; parité et d'autres questions concernant les populations vulnérables dans les PMA; suivi et évaluation des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et du processus des PNA; cohérence et synergie des initiatives liées à l'adaptation au titre de la Convention; et le plan de mise en œuvre concernant les études de cas approfondies. Les membres du Groupe d'experts se sont entretenus avec les représentants des agents d'exécution du FEM sur l'actualité récente et les derniers résultats dans le domaine de l'appui aux PMA. Selon sa pratique consistant à dialoguer avec l'équipe nationale du pays hôte chargée du PANA et du processus des PNA, le Groupe d'experts a invité le Gouvernement cambodgien à faire part de son expérience de la mobilisation et de la gestion de ressources financières affectées à la lutte contre les changements climatiques.

B. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

9. Au 30 septembre 2013, 49 PMA avaient achevé avec succès leur PANA⁸. En novembre 2012, la Guinée équatoriale a reçu les fonds pour l'élaboration de son PANA, qu'elle devrait mener à bien d'ici à fin 2013.

10. En outre, au moins trois PMA, dont le Bangladesh, le Bhoutan et le Sénégal, ont révisé ou actualisé leur PANA. Le Groupe d'experts est prêt à continuer de prêter assistance aux PMA qui en font la demande, dans la mesure où ces pays continuent d'avoir recours à ses conseils et avis techniques pour réviser et actualiser leur PANA.

2. Exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

11. Le FEM a fait savoir qu'au 30 juin 2013, 46 PMA avaient présenté officiellement des propositions de projets de mise en œuvre de leur PANA pour agrément en vue d'un financement par le Fonds pour les pays les moins avancés. Six d'entre eux ont obtenu l'agrément pour au moins un projet, 18 pour au moins deux projets et 22 pour trois projets ou davantage.

⁵ FCCC/SBI/2013/8, par. 67.

⁶ FCCC/SBI/2013/8, par. 22.

⁷ FCCC/SBI/2013/8, par. 26, accessible à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/nap>.

⁸ Dont le Cap-Vert et les Maldives, qui ont quitté la catégorie des PMA en décembre 2007 et en janvier 2011, respectivement.

12. Le FEM a indiqué qu'en tout 119 projets⁹ (dont 7 de moyenne envergure et 112 de grande envergure) avaient été approuvés par le Conseil du FEM, les financements accordés par le Fonds pour les pays les moins avancés s'élevant à 603 400 000 dollars des États-Unis. Sur les projets approuvés, 49 avaient été validés par le Directeur général du FEM et en étaient à divers stades d'exécution.

13. Le FEM a indiqué en outre qu'au 31 juillet 2013, des donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 774 910 000 dollars des États-Unis au Fonds pour les PMA et que le plafond fixé pour chaque PMA mettant en œuvre des projets au titre de son PANA était de 20 millions de dollars des États-Unis, conformément au principe de l'accès équitable.

C. Ateliers de formation régionaux pour 2012-2013

14. Deux ateliers de formation régionaux ont été organisés depuis la dernière réunion du Groupe d'experts:

a) L'atelier de formation régional à l'intention des PMA africains anglophones s'est tenu du 29 juillet au 2 août 2013 à Kigali (Rwanda). Soixante personnes originaires de 13 PMA africains anglophones, de 2 PMA lusophones (Angola et Mozambique) et de 1 PMA francophone (Haïti) y ont assisté. Les participants étaient des fonctionnaires des ministères et des services responsables de l'environnement, des changements climatiques, de l'agriculture, de la planification, des finances et de l'économie, de la météorologie, de l'eau, des questions foncières et des ressources naturelles. Étaient présents également à l'atelier les représentants de sept centres nationaux de liaison de la Convention sur la diversité biologique, dont la participation était financée par le secrétariat de la Convention. Des représentants des organisations et organismes ci-après ont participé à l'atelier en tant que spécialistes: le FEM et quatre de ses agents d'exécution (PNUD, FAO, PNUE et Banque africaine de développement), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement;

b) L'atelier de formation régional sur l'adaptation destiné aux PMA asiatiques s'est tenu du 20 au 24 août 2013 à Siem Reap (Cambodge). Dernier d'une série de quatre ateliers de formation régionaux, il a réuni 29 participants provenant de ministères et de services chargés des changements climatiques, de la planification et des finances. Étaient présents des représentants de six centres nationaux de liaison de la Convention sur la diversité biologique, avec le soutien du secrétariat de la Convention. Des représentants des organisations et organismes ci-après ont pris part à l'atelier: trois agents d'exécution du FEM (FAO, PNUD et PNUE), UNITAR, GIZ, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Centre régional START pour l'Asie du Sud-Est.

15. Tous les ateliers régionaux de formation pour 2012-2013 ayant été achevés, le Groupe d'experts a examiné le bilan et les enseignements des ateliers, notamment les réactions émanant des participants, et a formulé les conclusions et les recommandations ci-après¹⁰:

a) Les ateliers de formation ont été l'occasion pour les pays participants d'échanger des résultats concrets et sur des enseignements concernant la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, et de constituer des réseaux;

⁹ Parmi lesquels un projet fondé sur une approche programmatique, le programme du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative «Grande muraille verte», qui comprend quatre projets, en Éthiopie, au Mali, au Tchad et au Togo.

¹⁰ Pour de plus amples précisions sur les ateliers, voir le rapport de synthèse sur les ateliers de formation régionaux du Groupe d'experts pour 2012-2013 (FCCC/SBI/2013/16). Les supports pédagogiques sont disponibles à l'adresse suivante: unfccc.int/7042.

b) Grâce à la dimension régionale de ces formations, il a été possible, lors de chaque atelier, de tenir compte de contributions ciblées concernant les difficultés et les perspectives propres aux différentes régions;

c) Les centres et les organismes régionaux ont joué un rôle essentiel dans l'échange de données d'expérience contextualisées, étant donné leur expérience de la coopération avec les pays dans les régions considérées;

d) La présence du FEM et de ses agents d'exécution tout au long des ateliers a été utile en assurant aux participants des possibilités suffisantes de poser des questions et d'obtenir des réponses immédiates concernant le financement et d'autres sujets techniques;

e) Le fait d'associer des exposés et des séances pratiques a été efficace pour consolider et améliorer la compréhension et la confiance des participants en ce qui concerne la mise en œuvre des PANA et le processus des PNA;

f) Les participants ont réagi positivement, indiquant qu'ils comprenaient les supports pédagogiques et l'utilisation qui pourrait en être faite dans leur pays respectif.

16. Le Groupe d'experts a débattu de la nécessité d'organiser un atelier complémentaire pour les PMA de la région du Pacifique au sujet des directives techniques pour les PNA, étant donné que l'atelier de cette région avait eu lieu avant que ces directives soient achevées.

17. Le Groupe d'experts a décidé également, dans le cadre des prochaines formations sur le processus des PNA, de développer et de revoir si nécessaire l'expérience acquise et les supports pédagogiques pertinents.

D. Projets concernant la poursuite de la formation au processus des PNA

18. Le Groupe d'experts a constaté que les ateliers de formation régionaux étaient un moyen efficace de former les PMA à l'adaptation et de renforcer leurs capacités dans ce domaine. En particulier, ces ateliers offrent aux pays la possibilité de se réunir, d'apprendre les uns des autres et de coopérer avec le Groupe d'experts, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales.

19. Le Groupe d'experts est arrivé à la conclusion qu'il fallait poursuivre cet engagement dans le cadre des ateliers régionaux de formation pour aider les équipes chargées des PNA à mettre en œuvre le processus. Les ateliers pourraient traiter de questions comme l'accès aux ressources financières, l'état de la situation, l'intégration de l'adaptation dans les plans sectoriels et d'autres processus de planification du développement, et l'élaboration de plans et de programmes d'adaptation. En planifiant la série d'ateliers, le Groupe d'experts a également noté qu'il fallait réfléchir à la façon de former les PMA du Pacifique aux PNA, du fait que l'atelier les concernant avait eu lieu avant que les directives techniques pour le processus des PNA soient achevées.

20. Le Groupe d'experts a recommandé de poursuivre les ateliers de formation régionaux et de lancer une nouvelle série d'ateliers au deuxième semestre 2014.

21. Le Groupe d'experts a également constaté que les supports pédagogiques constituaient une bonne base pour les ateliers de formation régionaux mais qu'il faudrait au besoin les développer et les étoffer dans le cadre des prochaines formations aux PNA. Il a par ailleurs envisagé d'élaborer des supports pédagogiques susceptibles d'être utilisés pour la formation en ligne, soit individuellement, permettant à chacun de se former à son rythme, soit pour la formation des formateurs.

E. Manifestation consacrée aux PNA

22. Le Groupe d'experts a passé en revue les principaux aspects de la manifestation consacrée aux PNA organisée le 11 juin parallèlement aux trente-huitièmes sessions des organes subsidiaires, ainsi que les réactions que celle-ci a suscitées. Il a noté que cet événement avait réuni plus de 150 participants, représentant notamment des PMA et d'autres Parties, le FEM et ses agents d'exécution, des organismes du système des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des organismes de développement et des centres et des réseaux régionaux. Le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow, la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, et M. Prakash Mathema, qui représentait les PMA, ont pris la parole à la séance d'ouverture.

23. Le Groupe d'experts a noté également que cette manifestation avait été une bonne occasion pour les PMA de communiquer leurs résultats et leurs besoins au Groupe d'experts, aux PMA et autres Parties, et aux organisations et organismes présents. Les organismes, les organisations et les Parties ont aussi pu échanger des renseignements sur l'aide actuelle ou prévue en faveur des PMA concernant le processus des PNA.

24. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a estimé que la manifestation était parvenue à atteindre les objectifs souhaités et a décidé, à la demande de PMA parties, d'organiser une réunion d'information analogue en 2014 dont l'objectif serait de mieux faire comprendre le processus des PNA et la façon dont les PMA peuvent collaborer avec différentes parties prenantes concernant leur plan national d'adaptation. La date, le caractère et la portée de la prochaine manifestation feront l'objet de délibération supplémentaire du Groupe d'experts.

F. Documentation complémentaire pour les directives techniques applicables au processus des PNA

25. Le Groupe d'experts a poursuivi ses débats au sujet d'une documentation complémentaire apte à favoriser des processus nationaux s'appuyant sur les directives techniques applicables aux PNA¹¹. Il a rappelé qu'un plan national d'adaptation était un processus souple, itératif et continu qui nécessite et mobilise l'appui de sources diverses, notamment de spécialistes de certains secteurs, d'experts régionaux et de groupes d'experts. Il a salué les initiatives de différents organismes concernant l'apport de documentation complémentaire susceptible d'aider les PMA à avancer concrètement dans le processus des plans d'adaptation nationaux. Il est convenu d'étudier, cas par cas, des moyens de participer à l'élaboration de la documentation en question. Le Groupe d'experts concentrera son attention sur le lien avec les directives techniques applicables au processus des PNA. Il a formulé les recommandations générales ci-après pour l'élaboration de la documentation complémentaire:

a) La documentation complémentaire doit être alignée sur les directives techniques du Groupe d'experts concernant le processus des PNA, sans nécessairement suivre les étapes indiquées dans ces directives. Il est important d'avoir à l'esprit qu'il s'agit d'un processus souple;

b) L'accent doit être mis sur l'utilité concrète de la documentation (brièveté, technicité, et présence d'exemples sur la façon de traiter un problème ou une question);

c) Les organismes participants doivent veiller à associer largement l'ensemble des organismes compétents à l'élaboration de la documentation complémentaire;

¹¹ FCCC/SBI/2013/8, par. 16.

d) Le Groupe d'experts peut aider à recenser des exemples, des études de cas, des bonnes pratiques et des enseignements pouvant être utilisés;

e) Le Groupe d'experts est résolument favorable à une large participation à l'élaboration de la documentation complémentaire, notamment de la part des utilisateurs finals.

26. Le Groupe d'experts a noté que l'élaboration de la documentation complémentaire sur l'eau, la santé, les écosystèmes, l'agriculture et la sécurité alimentaire en était à différents stades. Il continuera à proposer son aide aux divers auteurs, selon que de besoin.

G. Directives techniques et appui au processus des PNA

1. Document d'information sur les moyens de soutenir le processus des PNA dans les pays les moins avancés

27. Le Groupe d'experts a travaillé sur les éléments d'un document d'information sur les moyens de soutenir le processus des PNA dans les PMA, au titre de ses activités sur la collaboration avec les organismes compétents dans la prestation de conseils techniques et d'assistance aux PMA concernant le processus des plans d'adaptation nationaux.

28. Le Groupe d'experts a décidé que les destinataires principaux du document d'information seraient le FEM et ses agents d'exécution, les organismes bilatéraux, les organisations internationales et les centres et réseaux régionaux. Le document sera fondé sur les travaux du Groupe d'experts concernant les besoins d'assistance liés au processus des PNA¹² et abordera l'aide financière, technologique et en matière de renforcement des capacités, ainsi que des aspects liés aux connaissances, aux données et à l'analyse scientifiques.

29. Le Groupe d'experts a décidé que le document serait prioritaire et serait achevé d'ici fin 2013.

2. Besoins d'assistance liés au processus des PNA

30. Le Groupe d'experts a examiné les progrès de ses activités visant à répondre aux besoins d'assistance liés au processus des PNA qui étaient indiqués dans le rapport sur sa vingt-troisième réunion¹³. Il a noté que certains des besoins étaient traités, notamment dans le cadre des activités ci-après:

a) Diffusion des directives techniques applicables au processus des PNA, comme précisé plus bas à la section II.G.4;

b) Élaboration d'une documentation complémentaire pour les directives, comme indiqué plus haut à la section II.F;

c) Formation de présentation du processus des PNA dans le cadre des ateliers de formation régionaux du Groupe d'experts pour 2012-2013, comme indiqué plus haut à la section II.C;

d) Mise au point de l'outil NAP Central, comme indiqué plus bas à la section II.G.3;

¹² FCCC/SBI/2012/27, par. 17 à 19 et FCCC/SBI/2013/8, par. 17 et 18.

¹³ FCCC/SBI/2013/8, par. 18.

e) Élaboration d'un outil de suivi et d'évaluation des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et du processus des PNA, comme précisé plus bas à la section II.J;

f) Proposition d'organisation d'ateliers de formation régionaux aux PNA, comme indiqué plus haut à la section II.D.

3. Appui au processus des PNA par l'outil NAP Central

31. Le Groupe d'experts a examiné d'autres aspects liés à la conception de l'outil NAP Central, en se fondant sur les débats de la manifestation consacrée aux PNA et sur les progrès intervenus depuis lors. Il a estimé que cet outil a pour objet de proposer un répertoire central et un pôle d'information en ligne accessibles à tous concernant le processus des PNA. Le principal public visé est constitué des équipes chargées des PNA dans les pays en développement, en particulier dans les PMA. Le Groupe d'experts a poursuivi la mise au point d'éléments de contenu et de fonctionnalités essentiels de l'outil NAP Central, parmi lesquels une base de données contenant des renseignements relatifs au processus des PNA; des liens vers les renseignements pertinents d'organisations, de centres et de réseaux régionaux, d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche sur l'appui au processus des PNA; un blog pour permettre l'échange de données d'expérience et d'idées et la diffusion d'annonces, une synthèse sous forme de wiki des renseignements et des données scientifiques par pays, et d'autres fonctionnalités de nature à permettre une navigation intuitive dans le système, notamment la possibilité de trier les informations par risque, secteur, région ou pays; ainsi que des portails de pays.

32. Le Groupe d'experts a arrêté le mandat du groupe d'appui chargé de concevoir et de mettre en œuvre l'outil NAP Central au cours des deux prochaines années. Le groupe d'appui sera composé de quatre membres du Groupe d'experts, d'un membre du Comité de l'adaptation et de représentants du FEM et de ses agents d'exécution, d'autres organismes des Nations Unies et d'organismes de recherche. Le groupe d'appui sollicitera des contributions supplémentaires auprès des centres régionaux et des organismes travaillant dans les PMA, et s'entretiendra avec des équipes nationales chargées des PNA selon que de besoin. Le Groupe d'experts continuera de développer l'outil par l'intermédiaire du groupe d'appui.

4. Information et sensibilisation sur l'application des directives techniques

33. Le Groupe d'experts a publié jusqu'à présent les directives techniques, un document d'information résumant le processus des PNA, une affiche et un CD-ROM contenant ces documents. Le tout est disponible en trois langues (anglais, français et portugais) auprès du secrétariat ou sur la page Web de l'outil NAP Central¹⁴. Une version interactive des directives techniques a aussi été établie dans le cadre du projet NAP Central. Le Groupe d'experts a décidé de poursuivre les efforts d'information et de sensibilisation concernant les directives, notamment en diffusant les directives techniques aux Parties pendant les sessions des organes subsidiaires et de la Conférence des Parties et lors d'autres réunions, et en enrichissant la version interactive en ligne des directives techniques de la documentation complémentaire pertinente et d'études de cas.

5. Rapports d'activité sur l'appui au processus des PNA

34. Le Groupe d'experts a examiné les rapports d'activité sur l'appui au processus des PNA communiqués par les organismes, les institutions spécialisées et les autres organes compétents des Nations Unies, par des organismes bilatéraux et multilatéraux et par

¹⁴ À l'adresse suivante: <http://unfccc.int/nap>.

les centres et réseaux régionaux, afin de déterminer un moyen efficace de recueillir et de diffuser ce type d'information. Il a décidé de ne pas présenter les renseignements dans leur intégralité, mais de fournir une vue d'ensemble de l'appui dispensé. Il a noté que la présentation de rapports complets était assurée par d'autres voies, notamment dans le cadre des rapports sur le financement à mise en œuvre rapide. Il a estimé que l'information pertinente devait être recueillie aussi souvent que possible, grâce à des échanges réguliers avec les organisations et les groupes ainsi qu'avec les pays bénéficiaires.

35. On trouvera ci-après un choix d'exemples représentatifs de l'appui fourni aux PMA concernant le processus des PNA entre mars et septembre 2013:

a) Le Groupe d'experts a publié les directives techniques applicables au processus des PNA et collabore avec les organismes qui participent à l'élaboration de la documentation complémentaire comme indiqué plus haut au paragraphe 25. En outre, il formule des outils, des études de cas et des méthodes pour aider les PMA s'agissant du processus des PNA. L'outil NAP Central a aussi été conçu pour héberger des informations sur ce processus et pour servir de cadre de collaboration. Le Groupe d'experts a également présenté le processus à la manifestation organisée sur ce thème et dans le cadre des ateliers de formation régionaux;

b) La Conférence des Parties ayant, à sa dix-huitième session, demandé au FEM de faciliter les préparatifs du processus des PNA par les PMA, le Conseil du FEM a adopté un document rendant opérationnel l'appui aux PMA pour ce processus. Le FEM a indiqué que les PMA pouvaient commencer à disposer de concours du Fonds pour les pays les moins avancés pour leur processus;

c) Diverses organisations, dont la FAO, le PNUD, le PNUE, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont fait état de programmes existants susceptibles de contribuer directement à renforcer l'aptitude des PMA à engager et à mener le processus des PNA. L'aide concerne aussi bien les données et l'information au niveau sectoriel que des méthodes et des outils propres à chaque secteur, et prévoit des programmes visant à renforcer les capacités de gestion du processus et à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et les programmes sectoriels, ainsi que dans les processus de planification et les stratégies voulus;

d) Un programme d'appui concernant les PNA a été élaboré par le PNUD et le PNUE, en concertation avec le secrétariat du FEM, le FIDA, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNITAR et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et en collaboration avec l'OMS. Ce programme crée un mécanisme d'appui organisé en trois volets principaux: appui institutionnel, appui technique et échange de connaissances. Les mesures suivantes sont prévues pour atteindre les objectifs du programme: a) mise au point de stratégies opérationnelles et activités de formation pour promouvoir le processus des PNA dans le contexte des stratégies de développement nationales des PMA; b) fourniture aux PMA d'outils et de méthodes pour les aider dans les étapes essentielles du processus des PNA; et c) mise en commun des enseignements et des connaissances par une coopération Sud-Sud et Nord-Sud;

e) L'appui fourni en la matière par les pays développés parties, présenté dans les rapports sur le financement à mise en œuvre rapide¹⁵.

¹⁵ Consultables à l'adresse: <http://www3.unfccc.int/pls/apex/f?p=116:8:2477421744968317>.

H. Information relative aux travaux du Groupe d'experts

1. Bonnes pratiques et enseignements

36. Le Groupe d'experts a examiné et fixé le mandat d'un groupe consultatif chargé de préciser les méthodes utilisées pour recenser les bonnes pratiques et les enseignements en matière d'adaptation dans le contexte des PMA. Le groupe consultatif sera composé de 2 membres du Groupe d'experts, de 1 membre du Comité de l'adaptation et de 1 membre du Groupe des PMA désigné par le Président de ce groupe. Il travaillera en étroite concertation avec le FEM et ses agents d'exécution, d'autres organismes du système des Nations Unies, des instituts de recherche et des centres et des organismes régionaux œuvrant dans les PMA.

37. Le Groupe d'experts a décidé par la suite de publier un troisième volume de la publication sur les bonnes pratiques et les enseignements, une fois que la méthodologie révisée serait disponible.

2. Publication sur les succès obtenus dans le cadre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

38. Le Groupe d'experts a noté que les PMA et le FEM et ses agents d'exécution avaient souligné l'intérêt de mettre en commun des exemples de succès obtenus dans le cadre des PANA, en particulier concernant les résultats de programmes achevés ou en cours d'exécution. Il a décidé de lancer une publication sur les succès obtenus.

I. Parité et autres questions concernant les populations vulnérables des pays les moins avancés

39. Le Groupe d'experts a examiné les questions de parité et les autres questions concernant les populations vulnérables dans le contexte de l'application du programme de travail en faveur des PMA, aux fins de produire des publications sur ces questions. Il a décidé de produire dans un premier temps une publication centrée sur la parité qui traitera des modalités opérationnelles permettant d'intégrer la parité dans le processus des PNA. Les thèmes traités seront les suivants: notion d'adaptation tenant compte des facteurs liés au sexe; méthodes pour l'intégration des questions de parité dans l'adaptation; intégration de la parité dans le processus des PNA.

40. Le Groupe d'experts a décidé de présenter une version préliminaire de la publication avant fin 2013 et d'en établir la version définitive d'ici la quarantième session des organes subsidiaires. Il a décidé également que la publication serait élaborée en concertation étroite avec des experts, des institutions et des organismes s'occupant des questions de parité, en tenant compte de l'expérience acquise et des exemples existant dans ce domaine.

41. Le Groupe d'experts a décidé en outre d'élaborer une publication distincte sur les populations vulnérables qui suivra la publication consacrée à la parité.

J. Suivi et évaluation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du programme de travail en faveur des pays les moins avancés et du processus des PNA

42. Le Groupe d'experts a examiné des propositions préliminaires pour la poursuite des travaux visant à mettre au point un outil pour le suivi et l'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA aux niveaux national et mondial, à partir de ses travaux antérieurs

sur le sujet¹⁶. Il a décidé d'établir un projet d'étude technique indiquant comment un tel outil peut servir de base pour mettre au point un outil définitif et pleinement opérationnel. L'outil de suivi et d'évaluation a pour objet de fournir des conseils opérationnels sur le suivi et l'évaluation au niveau national et cherchera à maximiser les synergies avec les activités précises de suivi et d'évaluation au niveau des projets et des programmes, ainsi qu'avec les activités plus générales concernant l'adaptation.

43. L'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes sera appliqué aux 10 fonctions essentielles ci-après que le processus des PNA devrait assurer aux pays:

- a) Aider les pouvoirs publics à diriger et coordonner sur le plan national les efforts d'adaptation à tous les niveaux et à jouer le rôle de principal interlocuteur avec les mécanismes régionaux et internationaux;
- b) Recueillir, compiler, traiter et diffuser les données, les informations et les connaissances concernant les changements climatiques et les aspects liés au développement connexes à l'appui de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation;
- c) Recenser et traiter les lacunes et les besoins concernant l'aptitude à préparer et réaliser efficacement les plans d'adaptation;
- d) Évaluer les interdépendances et les besoins en matière de développement et de climat et soutenir l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement et la planification sectorielle aux niveaux national et infranational (au moyen de politiques, de projets et de programmes);
- e) Analyser les données climatiques et évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques, et déterminer des options d'adaptation à différents niveaux – sectoriel, infranational, national ou autre;
- f) Évaluer les options d'adaptation pour aider la prise de décisions concernant les plans d'investissement pour l'adaptation et la planification du développement;
- g) Aider à faire en sorte que l'adaptation aux changements climatiques soit une priorité dans la planification nationale;
- h) Faciliter la mise en œuvre de l'adaptation à tous les niveaux par des politiques, des projets et des programmes appropriés, compte tenu des possibilités de synergies;
- i) Faciliter le suivi, l'examen et l'actualisation des plans d'adaptation dans le temps, pour garantir les progrès et l'efficacité des efforts d'adaptation et montrer comment les lacunes sont traitées;
- j) Coordonner les activités d'information sur le processus des PNA à l'intention des partenaires nationaux et internationaux.

44. Le Groupe d'experts examinera comment chacune de ces fonctions essentielles doit être appuyée par des capacités structurelles dans les pays, et quels types d'objectifs et d'indicateurs les pays pourraient définir de façon à pouvoir suivre les progrès accomplis vers la pleine activation de ces fonctions.

45. Le Groupe d'experts examinera un prototype complet de l'outil d'ici à décembre 2013. Il mettra ensuite celui-ci à l'essai dans le cadre d'une étude de cas, l'évaluera et élaborera une étude technique afin de présenter l'outil d'ici à sa prochaine réunion (mars 2014).

¹⁶ FCCC/SBI/2013/8, par. 43.

K. Promotion de la cohérence et de la synergie des mesures d'adaptation au titre de la Convention

1. Relations avec d'autres organes relevant de la Convention

46. À l'invitation du Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts a désigné un de ses membres pour siéger au groupe spécial du Comité sur les modalités et les lignes directrices à l'intention des pays en développement autres que les PMA concernant les PNA. Le Comité de l'adaptation, à l'invitation du Groupe d'experts, a aussi désigné deux de ses membres, pour prendre part au groupe consultatif chargé de préciser les méthodes utilisées pour recenser les bonnes pratiques et les enseignements en matière d'adaptation, et contribuer à la mise au point de l'outil NAP Central¹⁷.

47. Par ailleurs, le Groupe d'experts a participé à la cinquième réunion du Comité exécutif de la technologie, et à une réunion d'experts sur les feuilles de route pour la technologie, tenues l'une et l'autre en mars 2013 à Bonn.

48. Le Groupe d'experts a décidé de tenir informé de l'état d'avancement de son programme de travail le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, par l'intermédiaire de ses membres qui sont membres également du Groupe consultatif.

2. Révision de l'étude technique sur la synergie régionale

49. Le Groupe d'experts a débattu de modalités pour la révision de l'étude sur la synergie régionale, qui avait été élaborée en 2005¹⁸; l'objectif serait d'inclure dans le champ de l'étude les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA. Le Groupe d'experts a noté que l'étude devrait traiter les questions suivantes: a) option pour promouvoir des stratégies communes en matière d'adaptation; b) données, méthodes et outils: accès et utilisation au niveau régional; c) mise en commun de l'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements; et d) recherche et promotion d'économies d'échelle. Le Groupe d'experts a noté que l'étude devrait aussi aborder la question de son rôle dans la synergie régionale et la stratégie suivie par le Groupe d'experts pour promouvoir la synergie régionale. Ses principaux partenaires pour mener ces travaux seraient les institutions nationales et les organismes, les centres et les réseaux régionaux.

3. Révision de l'étude technique sur la synergie entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement

50. De façon analogue à la révision de l'étude technique sur la synergie régionale dont il est question au paragraphe précédent, le Groupe d'experts a examiné des modalités de révision de son étude technique datant de 2005 sur la synergie entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement¹⁹. Il a estimé que l'étude devrait s'inspirer des travaux existants entrepris au titre des trois Conventions de Rio, notamment par le Groupe mixte de liaison entre les secrétariats des conventions. Il a indiqué que l'étude révisée pourrait aussi aborder la synergie avec d'autres accords internationaux comme la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar). Il a décidé d'établir la version définitive de l'étude révisée d'ici à juin 2014.

¹⁷ FCCC/SBI/2012/27, par. 44.

¹⁸ FCCC/TP/2005/4.

¹⁹ FCCC/TP/2005/3.

L. Mobilisation des organisations et des centres et réseaux régionaux

51. Le Groupe d'experts a délibéré sur ses efforts actuels de mobilisation des organisations et des centres et réseaux régionaux en vue d'étudier les moyens d'obtenir le concours d'autres acteurs avec lesquels il n'a pas coopéré jusqu'à maintenant, de façon à garantir un équilibre entre les régions et les thèmes. Il a décidé de continuer de prendre contact avec un grand nombre d'organisations, de centres et de réseaux régionaux dans le cadre de l'appui aux PMA, compte tenu des avis de participants, lors des ateliers de formation régionaux, sur l'intérêt de la participation d'entités régionales.

52. Le Groupe d'experts a noté la nécessité de communiquer avec les organisations et les centres et réseaux régionaux sur la façon dont ils peuvent contribuer à ses travaux, pour faire en sorte que leurs contributions soient alignées sur ses travaux et sur les activités menées à l'appui des PMA au titre de la Convention.

53. Le Groupe d'experts a noté également que la participation des organisations et des centres et réseaux régionaux ne contribue pas seulement aux activités spécifiques du Groupe, mais sensibilise aussi ces acteurs aux activités des PMA concernant les PANA et les PNA et aux siennes propres, ainsi qu'à l'appui nécessaire aux PMA à cet égard. Il a relevé que cela devrait inciter les acteurs concernés à sensibiliser le public aux travaux du groupe d'experts et à répondre aux besoins des PMA par leurs propres initiatives.

M. Débat avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

54. Le Groupe d'experts a eu un débat avec les représentants de trois agents d'exécution du FEM (FAO, PNUD et PNUE) qui avaient participé à l'atelier de formation régional organisé par le Groupe à l'intention des PMA asiatiques, qui avait eu lieu juste avant sa réunion. Les échanges ont porté sur les dernières initiatives en date concernant l'appui dispensé aux PMA au titre de la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA, l'accent étant mis sur l'appui à fournir aux PMA pour la mise en œuvre du processus de PNA sur le plan national.

55. Les agents d'exécution ont rendu compte de l'état d'avancement du programme d'appui mondial concernant les PNA prévu en faveur des PMA. Il a été indiqué qu'à la suite de l'approbation du financement du projet par le FEM, les activités ci-après sont menées pour lancer le programme d'appui:

a) Une enquête en ligne a été réalisée afin de déterminer les besoins prioritaires de chaque pays pour le processus des PNA²⁰. L'enquête a reçu 150 réponses de 56 pays, dont 40 PMA;

b) Le conseil du programme d'appui mondial s'est réuni les 16 et 17 août à Bangkok pour examiner son plan de travail et son budget. À la même réunion, il a proposé d'accorder une aide à tous les pays qui en feraient la demande;

c) Une liste de spécialistes techniques internationaux de l'adaptation aux changements climatiques, de l'administration publique, de l'économie et de domaines connexes est en cours d'établissement de sorte que l'on dispose de spécialistes capables d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités menées par le PNUD et le PNUE dans les PMA pour intégrer l'adaptation dans la planification nationale et sectorielle du développement;

²⁰ Enquête consultable à l'adresse: http://www.surveymonkey.com/s/NAP-GSP_EN.

d) Une coordination est engagée avec des institutions partenaires pour faire en sorte que toutes les activités d'appui dont les pays peuvent disposer pour les PNA soient exploitées afin d'aider le plus grand nombre de PMA possible.

56. La durée prévue du programme d'appui mondial est de deux ans à compter de 2013.

57. Le Groupe d'experts a transmis des indications aux agents d'exécution pour faire en sorte que le programme d'appui mondial contribue à ce que l'ensemble des PMA bénéficient du meilleur appui possible et tienne compte des besoins particuliers de chaque pays, de leur situation propre et des progrès qui ont pu déjà être faits.

58. Les représentants du PNUD et du PNUE ont mentionné qu'il est prévu un deuxième projet visant à aider les PMA à mettre en œuvre les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA (qui ne concernent pas les PANA). Les deux agents d'exécution ont accepté de communiquer les derniers documents en date au Groupe d'experts pour qu'il formule des observations et des contributions.

59. Les représentants ont aussi donné un aperçu des activités visant à renforcer les capacités des PMA en matière d'adaptation au niveau national.

60. Le Groupe d'experts et les agents d'exécution sont convenus de poursuivre leur collaboration dans l'appui aux PMA et de continuer d'étudier les moyens de mobiliser d'autres organismes qui n'étaient pas présents à la réunion. Les agents d'exécution ont accepté de rendre compte aux PMA de l'état d'avancement du programme d'appui mondial par l'intermédiaire du Groupe d'experts.

N. Échanges avec d'autres organisations et experts

61. Le Groupe d'experts a aussi dialogué avec trois autres organisations à la réunion: Conservation International, le Partenariat mondial pour l'eau et l'UNITAR.

62. Conservation International et le Partenariat mondial pour l'eau ont été consultés au sujet des activités concernant la documentation complémentaire applicable aux directives techniques. Les deux organisations ont présenté au Groupe d'experts des documents susceptibles d'être considérés pour la documentation complémentaire. Le Groupe d'experts a fourni des indications aux organisations d'après les lignes directrices présentées à la section II.F concernant cette documentation.

63. L'UNITAR a été consulté afin de permettre au Groupe d'experts d'en savoir davantage sur ses activités et leur utilité potentielle pour les PMA. Le représentant de l'UNITAR a donné un aperçu des activités de formation de l'Institut. Le Groupe d'experts a pris note des activités menées par l'UNITAR pour la formation et a décidé d'en tenir compte au moment d'examiner différentes stratégies de formation.

O. Échanges avec le Gouvernement cambodgien sur le programme d'action national aux fins de l'adaptation et le processus des PNA

64. Des représentants du Gouvernement cambodgien ont fait part de leurs pratiques en matière de mobilisation et de gestion du fonds pour le climat, en montrant par des exemples concrets comment les autres PMA peuvent s'inspirer de ces pratiques pour la mobilisation et la gestion de ressources financières au titre du processus des PNA. Ils ont indiqué que le Cambodge avait obtenu plus de 200 millions de dollars des États-Unis auprès d'organismes multilatéraux et bilatéraux et de projets et programmes nationaux existants. Par l'intermédiaire de l'Alliance cambodgienne sur les changements climatiques, un fonds d'affectation spéciale multidonateurs de 11 millions de dollars, administré à titre provisoire par le PNUD,

a été constitué sous l'égide du comité national chargé de la question des changements climatiques. Le fonds finance un projet sur les politiques et la gestion des connaissances à l'échelon national et 20 projets pilotes à l'échelon infranational. Il promeut des partenariats entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, y compris avec les universités, en vue de renforcer les moyens de lutte contre les changements climatiques. Les représentants ont expliqué l'intérêt de centraliser les ressources au sein d'un fonds d'affectation spéciale, notamment une réduction des coûts des transactions et des besoins de gestion, et l'assurance que le financement était aligné sur les priorités nationales. Le Cambodge a aussi donné un aperçu de ses activités pilotes sur l'intégration du financement de l'action climatique dans les plans et les budgets infranationaux.

65. Le Groupe d'experts a pris note du bilan du Cambodge et est convenu d'en tenir compte dans le cadre des études de cas pertinentes qui contribueront au processus des PNA.

III. Modalités de mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour la période 2013-2014

66. Le Groupe d'experts a aussi débattu des modalités d'application de son programme de travail pour 2013-2014 les plus indiquées pour renforcer l'appui fourni aux PMA, renforcer la collaboration avec d'autres organisations et promouvoir une communication efficace. Il a décidé de mener les activités spécifiques ci-après, comme moyen de faciliter les travaux concernant les principales questions techniques, et conformément aux approches complémentaires formulées à sa vingt-troisième réunion pour l'exécution du programme de travail²¹:

a) Mise au point d'une stratégie globale pour la formation future concernant les PNA, en révisant et en élargissant les thèmes à traiter, et en élaborant des supports de formation, notamment pour la formation en ligne et la formation des formateurs, en collaboration avec d'autres organisations;

b) Activités d'appui aux organisations intéressées pour l'élaboration de documentation complémentaire aux directives techniques applicables aux PNA, d'après les orientations figurant à la section II.F;

c) Réalisation dans les PMA d'études de cas approfondies qui abordent les sujets et les questions figurant dans le programme de travail du Groupe d'experts, afin d'étayer, d'enrichir et de vérifier les divers produits en cours d'élaboration (études techniques, outils et systèmes d'information, notamment);

d) Élaborer des études techniques et des documents d'information pour étayer les travaux du Groupe d'experts sur les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA;

e) Développement de l'outil NAP Central pour faciliter la communication et soutenir l'action du Groupe d'experts et offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience et l'interaction entre les équipes chargées des PNA;

f) Débat sur certaines des activités du Groupe d'experts lors d'une réunion technique début 2014, à laquelle seraient conviés d'autres experts, en vue d'approfondir certains aspects techniques.

²¹ FCCC/SBI/2013/8, par. 67.

Annexe

Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 29 août 2013

M. Abias Huongo	Angola
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Thinley Namgyel	Bhoutan
M. Matti Nummelin	Finlande
M. Mphethe Tongwane	Lesotho
M. Benon Bibbu Yassin	Malawi
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
M ^{me} Marianne Karlsen	Norvège
M. Douglas Yee	Îles Salomon
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Paul Abiziou Tchinguilou	Togo
M ^{me} Pepetua Election Latasi	Tuvalu
